

ne & de sa Cour, ainsi qu'elle l'avoit demandé, on différa de mettre au net ces articles pour être présentez à la Chambre des Pairs; parce que les Communes se flatoient que si le Comte de Portland étoit disgracié, ou du moins éloigné de la Cour, il se présenteroit un plus grand nombre de dénonciateurs des crimes qu'on imputoit à ce Favori; mais comme il resta toujours à la Cour, continuant les fonctions de ses Emplois, & jouissant des honneurs & de la bienveüillance du Roi, ses ennemis & les jaloux de sa fortune ne s'empresserent pas de l'accabler, comme cela arrive tous les jours dans les diverses Cours des Princes, à l'égard des malheureux, dénuéz de protection, où souvent les plus innocents, sont envisagez comme très coupables.

X. Le Lord Sommers & le Comte d'Orford donnerent par écrit leur réponse aux accusations intentées contr'eux: ils nierent quelques articles: ils en avoüerent d'autres, parmi lesquels étoient les donations que le Roi leur avoit faites de certains biens ou rentes; à l'égard du Traité de Partage, l'un & l'autre de ces Seigneurs nia de l'avoir jamais conseillé; le Lord Sommers déclara même qu'il en avoit représenté les mauvaises consequences, qu'il avoit reçu des ordres précis du Roi de sceller les pleins pouvoirs envoyez en Hollande pour le negocier; que c'étoit par le commandement exprés de Sa M. qu'il scella le Traité, & qu'il le tint secret, sans le communiquer aux Regens ni au Conseil, &c.

*Réponses
du Lord
Sommers &
du Comte
d'Orford à
leurs accu-
sations.*

Il s'éleva alors une contestation entre les